



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

CONSEIL REGIONAL NORD - PAS DE
CALAIS - DRESTIC

MAISON EUROPEENNE DES SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIETE

APPEL A PROJETS STRUCTURANTS (2011-2013)

***DOSSIER A TRANSMETTRE IMPERATIVEMENT A LA MESHS
AVANT LE 25 janvier 2010 minuit***

Sous format électronique : cper2010@meshs.fr

et

sous format papier dûment signé – cachet de la poste faisant foi à l'adresse suivante :

Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société
Pôle développement et gestion scientifique
2 rue des canoniers
59000 Lille Cedex

I. CONTEXTE

La Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société (MESHS) Lille Nord-de-France (USR 3185), projet « phare » du Contrat de Projet Etat-Région (CPER) Nord Pas-de-Calais 2007-2013, se propose de soutenir, comme en 2008, des programmes de recherche en lien avec le projet scientifique de la MESHS (annexe 1, p. 6 : liste des axes et thématiques du projet scientifique de la MESHS).

Le présent appel soutiendra des projets scientifiques structurants interdisciplinaires. Ceux-ci pourront ne mobiliser que des crédits de fonctionnement (projets coopératifs) ou nécessiter de l'équipement (projets avec équipement).

Pour l'appel à projets structurants, la MESHS devra solliciter des financements de la Région au titre de la recherche et, le cas échéant, des crédits FEDER (uniquement au titre de la priorité 4, sous-axe 1 de l'axe 1 du programme opérationnel FEDER de la Région Nord Pas-de-Calais ¹) également auprès de la Région. Seront encouragés les projets susceptibles de s'adosser à un pôle de compétitivité ou d'excellence implanté en région ². Dans ce cas, la labellisation devra être effective.

Les projets structurants sont des projets nouveaux d'une durée de 2 à 3 ans. La subvention ne pourra excéder 25 000 euros (TTC) pour un projet coopératif et 100 000 euros (TTC) pour un projet avec équipement. Concernant les projets coopératifs, le cumul des financements par d'autres sources (BQR, ANR, programmes européens...) n'est possible que si chacune d'elles finance une opération spécifique du projet.

II. OBJECTIFS ET ORIENTATION DE L'APPEL À PROJETS

L'objectif des crédits CPER est de favoriser l'attractivité internationale de la Région, ainsi que le développement de l'innovation et de la compétitivité. La MESHS a pour mission :

- d'encourager l'émergence de problématiques originales renouvelant objets, approches et paradigmes dans les domaines et disciplines concernés par le programme scientifique de la MESHS ;
- de fournir aux projets retenus un soutien scientifique et logistique efficace pour favoriser la création de regroupements, réseaux et partenariats interdisciplinaires, interinstitutionnels et internationaux entre chercheurs et enseignants-chercheurs ;
- de permettre ainsi aux chercheurs et enseignants-chercheurs de répondre ensuite avec succès aux appels d'offres nationaux et internationaux, européens notamment ;
- pour les projets avec équipement, de répondre aux besoins scientifiques des laboratoires régionaux en créant une plateforme technologique d'envergure nationale, voire européenne.

Les projets doivent s'inscrire dans l'une au moins des 14 thématiques décrites dans le projet de la MESHS (annexe 1, p. 6 : liste des axes et thématiques du projet scientifique de la MESHS).

On attend des projets qu'ils visent à créer ou à renforcer des collaborations entre chercheurs et disciplines ainsi que des partenariats nationaux et internationaux.

Le dossier fera l'objet d'une évaluation par le conseil scientifique de la MESHS et, si la spécificité du matériel l'exige, sera soumis au contrôle d'un expert supplémentaire désigné sous la responsabilité du conseil scientifique.

¹ http://www.nordpasdecals.fr/europe/docs/PO_%20FEDER.pdf

² Pour en savoir plus : <http://www.nordpasdecals.fr/economie/territoireRegional.asp>

Les chercheurs et enseignants-chercheurs désireux de soumettre un projet doivent prendre contact *le plus tôt possible* avec les responsables de l'axe prioritairement concerné, afin d'examiner la pertinence de leur projet par rapport aux orientations de la MESHS et la possibilité de s'associer avec d'autres collègues.

AXE 1 La santé : entre expériences individuelles et dynamiques sociales (axe1@meshs.fr)

AXE 2 Dynamique et gouvernance des sociétés (axe2@meshs.fr)

AXE 3 Textes, objets, interprétation, argumentation (axe3@meshs.fr)

III. CONDITIONS D'ELIGIBILITE DES PROJETS

A. RECEVABILITE

Compte tenu de la rigueur des conditions de soumission au FEDER (cf. dossier Région-FEDER, CPER – PO 2007-2013), toutes les pièces nécessaires à la constitution du dossier devront être fournies. Aucun dossier incomplet ne sera soumis à expertise.

- **Porteur de projet**

Le porteur de projet devra être un chercheur ou enseignant-chercheur statutaire en exercice dans un laboratoire du Nord Pas-de-Calais associé à la MESHS.

- **Nature du projet (*ne concerne que les projets avec équipement*)**

- pour un projet avec équipement concernant plusieurs disciplines, au moins deux laboratoires de recherche de la Région devront pouvoir être concernés (annexe 2, p. 7 : lettre à manifestation d'intérêt) ;
- pour un projet de mise en réseau d'un équipement, au moins un laboratoire de recherche ou des chercheurs extérieurs à la Région, à l'échelle nationale et/ou internationale, devront être associés ;
- dans le cas de l'achat d'un équipement rare au niveau national, il sera demandé un état de l'existant.

- **Conditions de transmission**

Les dossiers doivent être transmis à la MESHS. Tous les dossiers transmis directement au Conseil Régional ou à la Délégation Régionale de la Recherche et de la Technologie seront rejetés.

Une version résumée du projet en anglais sera exigée.

B. PROCEDURE DE SELECTION

Le dossier fera l'objet d'une évaluation par le conseil scientifique de la MESHS. Pour la demande d'équipement, le dossier sera soumis à un expert supplémentaire, désigné sous la responsabilité du conseil scientifique, si la spécificité du matériel l'exige.

La pertinence des projets sera évaluée au regard des objectifs décrits ci-dessus et appréciée sur la base des conditions suivantes :

- l'effectivité des partenariats entre disciplines ;
- l'association d'au moins un partenaire étranger ;
- le caractère original et novateur ;
- l'adéquation de l'ambition du projet avec la durée maximum de financement (2 à 3 ans) ;
- la cohérence de l'équipe et son adéquation au projet ;

- la capacité de développement permettant un dépôt ultérieur du projet au titre de la MESHS et du laboratoire porteur à l'ANR, à un pôle de compétitivité, à l'INCA, au Cancéropôle, à l'Union européenne...

De plus, les projets avec équipement seront appréciés au regard des conditions non cumulatives suivantes :

- l'adéquation de l'équipement avec les champs thématiques identifiés ;
- l'existence d'un partenariat innovant entre les SHS et les autres sciences et/ou les partenaires du monde socio-économique ;
- la possibilité d'un adossement à un pôle de compétitivité implanté en région (annexe 3, p. 8 : dossier de labellisation par un pôle de compétitivité) ;
- l'adéquation du dépôt ultérieur envisagé avec l'acquisition de l'équipement ;
- la possibilité de mutualisation avec des partenaires régionaux et/ou nationaux et/ou internationaux ;
- la spécificité et la rareté de l'équipement.

C. REGLES DE FINANCEMENT

Le coût des projets est à évaluer par les demandeurs en différenciant les postes de dépenses ainsi que les apports de chacun des partenaires.

Ne sont pas éligibles les dépenses suivantes :

- les colloques et symposiums ³ (cf. *D. Mesures d'accompagnement*) ;
- le personnel affecté directement à la maintenance de l'équipement pour les projets avec équipement ;
- les dépenses relevant des frais généraux et du fonctionnement des laboratoires ;
- les allocations de thèse.

Sont éligibles pour l'ensemble des projets structurants les dépenses de fonctionnement (dont personnel) suivantes :

- Les projets peuvent comporter l'organisation de séminaires ou de journées d'études, mais ils ne peuvent pas être exclusivement centrés sur ce type d'activités. Ils doivent viser la production de publications externes et favoriser le rayonnement international des laboratoires porteurs et de la MESHS.
- Les dépenses de personnel ne peuvent correspondre qu'à des contrats de vacation et des CDD (coûts hors PPE) supérieurs à 4 mois.

De plus, pour les seuls projets avec équipement, les équipements achetés devront être structurants et :

- être susceptibles d'être mis à la disposition de chercheurs et enseignants-chercheurs de plusieurs champs disciplinaires ;
- renforcer la structuration d'un réseau national ou international ;
- ne pas exister dans la Région et être rare à l'échelle nationale.

Ce matériel a vocation à être mutualisé et mis à la disposition de la communauté scientifique et des partenaires du monde socio-économique (dans le cadre de contrats de recherche laboratoire-entreprise, laboratoire-collectivité territoriale).

³ Critères d'éligibilité à l'organisation de manifestations scientifiques : http://www.nordpasdecalais.fr/recherche/telechargement/2009/criteres_colloques.pdf

Son achat devra être justifié par rapport au projet. Il devra faire l'objet d'une description technique précise, assortie d'une évaluation financière. Les modalités d'acquisition (date prévisionnelle d'achat, nécessité d'un appel d'offres...) devront être indiquées et leur localisation précisée.

D. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS « PHARE »

Des mesures d'accompagnement des projets « phare », dont la MESHS fait partie, sont mises en œuvre par la Région Nord Pas-de-Calais :

- **Aide à l'organisation de manifestations scientifiques**
<http://www.nordpasdecals.fr/recherche/manifestations.asp>
- **Allocations de recherche**
<http://www.nordpasdecals.fr/recherche/allocations.asp>
- **L'aide à la mobilité des chercheurs (procédures Conseil Régional)**
<http://www.nordpasdecals.fr/recherche/>

Ces demandes sur ces actions devront faire l'objet d'une procédure spécifique à part entière formulée auprès du Conseil Régional dans un second temps.

ANNEXE 1

AXES ET THEMATIQUES DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE DE LA MESHS

Axe 1 : La santé : entre expériences individuelles et dynamiques sociales

- Pratiques, représentations, normes
- Politiques de santé
- Relations entre acteurs, impacts sur les pratiques de soins

Axe 2 : Dynamique et gouvernance des sociétés

- Politiques publiques et intégration européenne
- Dynamiques des organisations et des marchés
- Mutations urbaines, dynamiques territoriales et développement durable
- Migrations, frontières et interculturalités
- Rapports sociaux de sexe
- Institutions, normes, conflits

Axe 3 : Textes, objets, interprétation, argumentation

- Catégories de l'analyse en SHS
- Logique, argumentation, épistémologie
- Philologie, herméneutique, sciences du langage
- Œuvres littéraires et artistiques - Processus de création
- Genèse des civilisations et des cultures de l'Europe

ANNEXE 2

LETTRE A MANIFESTATION D'INTERET *PROJET AVEC EQUIPEMENT*

Nous déclarons que le projet de recherche est porté par le laboratoire et le laboratoire

Je déclare exactes toutes les informations contenues dans ce document et m'engage à envoyer une copie de ce dossier à mon directeur de laboratoire, à mon université de rattachement et aux directeurs des autres laboratoires impliqués

Nom, Prénom
Date et signature du **coordinateur du projet**
précédé de la mention « Lu et approuvé »
A _____, le

Visa du directeur du laboratoire
Nom, prénom, date et signature du
directeur du laboratoire

Pour le laboratoire,
A _____, le

Visa du directeur du laboratoire
Nom, prénom, date et signature du
directeur du laboratoire

Pour le laboratoire,
A _____, le

Pour la Maison Européenne des SHS,
A Lille, le
Fabienne BLAISE

